



RECENSEMENT DES DÉGÂTS EN VUE D'UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (SUITE À LA TEMPÊTE DU VENDREDI 13 JUIN 2025)

La Ville formule une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cette demande de reconnaissance sera instruite par l'État.

Remplir ce document ne vous exonère en rien de la déclaration de sinistre à réaliser auprès de votre assureur.

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Jour des dégâts :

Heure approximative :

Décrire en quelques lignes les dégâts subis en spécifiant les parties immobilières (dépendance, maison, abris de jardin) et les éléments abimés (toiture, volets, véranda...) :

À envoyer par mail à l'adresse services.techniques@mairie-elbeuf.fr

En envoyant ce questionnaire je donne mon accord pour être recontacté à ce sujet.